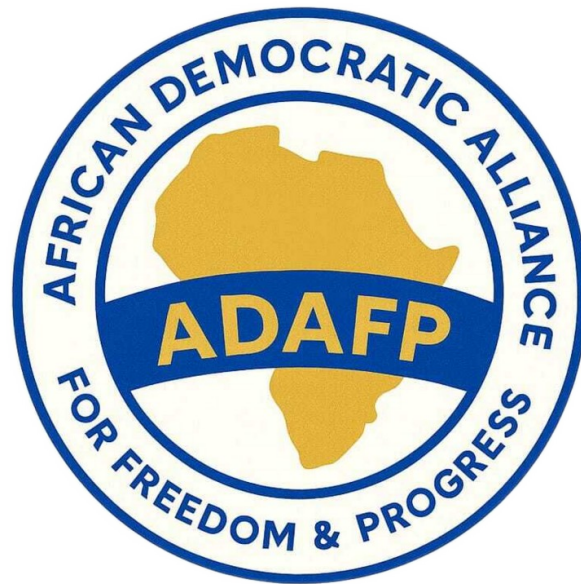




REVUE DE L'INTÉGRATION AFRICAINA

Intégration économique, politique et sécuritaire en Afrique

À l'occasion du 63e anniversaire de l'OUA (1963–2026)

Revue annuelle

Préparée par l'

**Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès
(ADAFP)**

Première Édition | 25 mai 2026

Casablanca, Maroc

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Soixante-trois ans après la fondation de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en mai 1963, l'intégration africaine se trouve à une croisée des chemins décisive. Le continent a édifié une architecture institutionnelle impressionnante — de l'Union Africaine (UA) à la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), des forces de maintien de la paix régionales aux systèmes de paiement continentaux — et demeure pourtant l'une des régions les moins intégrées économiquement au monde.

Cette première Revue annuelle, préparée par l'Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès (ADAFP), fournit une évaluation globale de l'intégration africaine selon huit dimensions : l'intégration économique et commerciale ; les infrastructures et l'industrialisation ; l'intégration monétaire et financière ; la libre circulation et les migrations ; la gouvernance politique et la démocratie ; la coopération sécuritaire ; les puissances extérieures et la géopolitique ; et le climat et l'énergie. La Revue conclut par une évaluation de la faisabilité d'une intégration accélérée d'ici 2031 et un Plan d'action phasé de l'ADAFP.

Principales conclusions

- Le commerce intra-africain reste structurellement faible, à 14–18 % du commerce continental total — bien en dessous de l'UE (60–70 %), de l'ASEAN (55–60 %) et de l'Amérique du Nord (40 %). La ZLECAf offre un cadre juridique essentiel, mais sa mise en œuvre demeure inégale.
- Le déficit de financement des infrastructures africaines dépasse 100 milliards de dollars par an. La fragmentation des systèmes de transport, la pauvreté énergétique touchant environ 600 millions de personnes, et la faiblesse des réseaux ferroviaires constituent les principales contraintes matérielles à une intégration plus profonde.
- Plus de 40 monnaies nationales, une coordination monétaire limitée et des coûts de transaction transfrontaliers élevés imposent des coûts considérables au commerce africain. Le Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS) représente la percée institutionnelle la plus prometteuse à court terme.
- L'Afrique demeure l'une des zones de mobilité les plus restrictives pour ses propres citoyens, malgré la démonstration faite par la CEDEAO que la libre circulation régionale est à la fois réalisable et économiquement bénéfique.
- La résurgence des coups d'État militaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest, associée à une manipulation constitutionnelle généralisée, menace les fondements démocratiques sur lesquels repose une intégration durable.
- L'importance stratégique de l'Afrique s'accroît — portée par les réserves de minéraux critiques, la croissance démographique et la géographie maritime — mais la fragmentation limite la capacité du continent à convertir cet avantage en autonomie géopolitique.

- Le changement climatique constitue une menace existentielle pour le développement. L'Afrique contribue à moins de 4 % des émissions mondiales cumulées de carbone, mais subit des impacts disproportionnés, notamment la désertification, les perturbations agricoles et la vulnérabilité côtière.

Recommandation centrale

L'ADAFP soutient que l'Afrique ne peut plus se permettre le gradualisme inscrit dans le cadre de l'Agenda 2063. La confluence de la multipolarité géopolitique, des perturbations technologiques, des pressions démographiques et de la crise climatique exige une intégration fonctionnelle accélérée — ciblant, d'ici 2031 : une mise en œuvre substantiellement élargie de la ZLECAf, la libre circulation continentale sans visa, des systèmes de paiement numérique intégrés, des corridors énergétiques coordonnés et une gouvernance démocratique continentale renforcée.

Le Plan d'action ADAFP 2026–2031, détaillé dans le dernier chapitre, offre une feuille de route opérationnelle phasée à l'intention des partis, parlementaires, gouvernements et organisations de la société civile pour traduire cette vision en réalité institutionnelle et matérielle.

INDICATEURS CLÉS EN UN COUP D'ŒIL — AFRIQUE 2026

Indicateur	Situation actuelle (2025–2026)	Référence régionale	Cible ADAFP 2031
Part du commerce intra-africain	14–18 %	UE : 60–70 %	> 30 %
Population sans accès à l'électricité	~600 millions (~43 %)	Moyenne mondiale : ~10 %	< 300 millions
Nombre de monnaies nationales	42+	Zone euro : 1	Blocs régionaux
Déficit annuel de financement des infrastructures	> 100 milliards \$/an	—	Déficit réduit de moitié
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB	~10–11 %	Asie de l'Est : 25–30 %	> 15 %
Accès sans visa (passeport africain moyen)	~25 pays africains	UE : espace Schengen complet	54 États membres de l'UA
Facture alimentaire à l'importation	> 70 milliards \$/an	Afrique : 60 % des terres arables mondiales non cultivées	Réduction significative
Part de l'Afrique dans le PIB mondial	~3 %	Part démographique : ~18 %	> 5 %
Potentiel d'augmentation des échanges via la ZLECAf	Mise en œuvre partielle	BM : > 50 % de croissance commerciale	Mise en œuvre complète

Sources : BAD, UNCEA, Banque mondiale, Secrétariat de la ZLECAf, FMI, AIE, CNUCED (estimations 2024–2025).

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Intitulé complet
ADAFP	Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès
ZLECAf	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine
BAD	Banque Africaine de Développement
Afreximbank	Banque Africaine d'Export-Import
AFRICOM	Commandement des États-Unis pour l'Afrique
AGOA	Loi sur la Croissance et les Opportunités en Afrique (African Growth and Opportunity Act)
AMISOM	Mission de l'Union Africaine en Somalie
APSA	Architecture Africaine de Paix et de Sécurité
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
FAA	Force Africaine en Attente
ATMIS	Mission de Transition de l'UA en Somalie
UA	Union Africaine
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (+ nouveaux membres)
CELAC	Communauté des États Latino-Américains et Caribéens
CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COP	Conférence des Parties (Climat ONU)
RDC	République Démocratique du Congo
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
APE	Accord de Partenariat Économique (UE-Afrique)
IDE	Investissement Direct Étranger
CCG	Conseil de Coopération du Golfe
PIB	Produit Intérieur Brut
AIE	Agence Internationale de l'Énergie
FMI	Fonds Monétaire International
MERCOSUR	Marché Commun du Sud (Amérique Latine)

OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAPSS	Système de Paiement et de Règlement Panafricain
CPS	Conseil de Paix et de Sécurité (UA)
CER	Communauté Économique Régionale
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SIPRI	Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm
ONU	Organisation des Nations Unies
UNCEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
BM	Banque Mondiale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

INTRODUCTION

Soixante-trois ans après : le projet inachevé

Soixante-trois ans après la création de l'Organisation de l'Unité Africaine en mai 1963, l'Afrique reste engagée dans l'un des projets politiques les plus ambitieux de l'histoire moderne : la construction d'une unité continentale à travers 54 États souverains, plus de 1,4 milliard de personnes, des milliers de communautés ethniques et linguistiques distinctes, et certaines des économies les plus inégales du monde sur le plan structurel.

Le projet d'intégration africaine a émergé de la lutte anticoloniale de libération comme une nécessité politique et un impératif de développement. La génération de l'indépendance comprit avec clarté que la souveraineté politique sans intégration économique laisserait le continent durablement vulnérable à la domination extérieure, à la dépendance économique, à l'intervention militaire et au sous-développement structurel. Cette conviction fut exprimée avec le plus de force par Kwame Nkrumah, qui avertit en 1963 que l'Afrique devait soit s'unir — politiquement et économiquement — soit risquer une fragmentation permanente et une dépendance néo-coloniale.

La création de l'OUA représenta la première incarnation institutionnelle de la coopération politique panafricaine. L'OUA demeura néanmoins fondamentalement intergouvernementale et centrée sur la souveraineté. Sa mission historique porta principalement sur la décolonisation, la solidarité anti-apartheid, l'intégrité territoriale et la doctrine de non-ingérence dans les affaires intérieures.

La transformation de l'OUA en Union Africaine en 2002 marqua un tournant stratégique majeur. L'UA introduisit un agenda d'intégration plus large : intégration économique, gouvernance démocratique, infrastructures continentales, paix et sécurité, libre circulation, industrialisation et rôle de l'Afrique dans la gouvernance mondiale. Cette transformation aboutit à l'Agenda 2063 — le cadre quinquennal de transformation continentale de l'UA.

Pourtant, malgré des progrès institutionnels significatifs, l'Afrique demeure l'une des régions les moins intégrées au monde en termes économiques pratiques. Le commerce intra-africain oscille entre 14 % et 18 % du commerce continental total. Les déficits d'infrastructure dépassent 100 milliards de dollars par an. Les chaînes de production régionales restent faibles. La fragmentation monétaire persiste à travers plus de 40 monnaies. L'instabilité politique continue de saper la coordination continentale.

L'argument central de cette Revue est que l'Afrique a accompli d'importants progrès institutionnels, mais demeure structurellement fragmentée sur les plans économique, financier, politique et infrastructurel. Le succès ou l'échec de l'intégration africaine au cours de la prochaine décennie déterminera si le continent émerge comme un acteur mondial majeur ou reste périphérique économiquement malgré son poids démographique et son extraordinaire richesse en ressources.

Dans ce contexte, l'Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès (ADAFP), fondée à Casablanca en février 2026, s'est imposée comme une nouvelle plateforme politique panafricaine préconisant une intégration continentale accélérée d'ici 2031 — plutôt que 2063. L'ADAFP soutient que le gradualisme ne correspond plus à l'urgence des défis structurels de l'Afrique et propose une feuille de route plus ambitieuse, fédéraliste et développementaliste.

SECTION I

Méthodologie et cadre analytique

Approche

Cette Revue adopte une approche d'économie politique multidisciplinaire combinant analyse macroéconomique, analyse institutionnelle, études comparatives d'intégration régionale, évaluation géopolitique et évaluation des politiques de développement. L'analyse intègre des données quantitatives à une interprétation structurelle et historique.

Sources principales

La Revue s'appuie sur les données et analyses des institutions et bases de données suivantes :

- Rapports de l'Union Africaine et évaluations de la mise en œuvre de l'Agenda 2063
- Données commerciales et bilans de mise en œuvre du Secrétariat de la ZLECAf
- Publications de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur les infrastructures et les investissements
- Études de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNCEA)
- Statistiques de la Banque mondiale et rapports nationaux spécifiques à l'Afrique
- Bases de données du Fonds Monétaire International (FMI), dont les Perspectives de l'économie mondiale
- Rapports de la CNUCED sur les investissements et le commerce
- Données du SIPRI sur les dépenses de sécurité et les armements
- Rapports de financement commercial d'Afreximbank et données opérationnelles du PAPSS
- Littérature académique sur le régionalisme comparé et l'économie politique africaine

Cadre analytique

La Revue évalue l'intégration africaine selon six dimensions principales :

Dimension	Indicateurs principaux
Intégration économique	Part du commerce intra-africain ; barrières tarifaires et non tarifaires ; production industrielle ; IDE intra-africains ; avancement de la mise en œuvre de la ZLECAf
Intégration monétaire	Convergence des monnaies ; interopérabilité des systèmes de paiement ; intégration financière ; flux d'investissements transfrontaliers ; adoption du PAPSS
Intégration politique	Qualité de la gouvernance ; stabilité démocratique ; autorité institutionnelle supranationale ; état de droit ; lutte contre la corruption
Intégration sécuritaire	Opérations de maintien de la paix ; mécanismes de défense collective ; incidence des conflits ; coordination militaire ; état de préparation de la

	FAA
Mobilité humaine	Indices d'ouverture des visas ; cadres de mobilité du travail ; gouvernance des réfugiés ; données sur les corridors migratoires ; ratification du protocole UA sur la libre circulation
Gouvernance mondiale	Représentation africaine dans les institutions multilatérales ; coordination diplomatique collective ; plaidoyer pour la réforme du CSNU ; posture dans les négociations climatiques

La Revue recourt également à une analyse comparative avec l'Union Européenne, l'ASEAN, le MERCOSUR et le Conseil de Coopération du Golfe afin d'identifier les enseignements pertinents pour l'expérience d'intégration africaine.

Évolution historique de l'intégration africaine

1. Les origines panafricaines

Les racines idéologiques de l'intégration africaine sont antérieures à l'indépendance. Le panafricanisme émergea à la fin du XIXe et au début du XXe siècle parmi des intellectuels africains et de la diaspora répondant au colonialisme, à l'esclavage, à la domination raciale et à l'exploitation économique. Des figures telles que W.E.B. Du Bois, Marcus Garvey, George Padmore et Kwame Nkrumah considéraient l'unité continentale comme essentielle à la dignité africaine et à l'influence mondiale. Après l'indépendance, le panafricanisme fut institutionnalisé au niveau étatique, mais des désaccords profonds émergèrent rapidement concernant la souveraineté, le fédéralisme et la coordination économique. Le compromis aboutit à la création de l'OUA en 1963.

2. L'ère de l'OUA (1963–2002)

L'OUA remporta plusieurs succès historiques : soutien aux mouvements de libération en Afrique australe, coordination de la diplomatie anti-apartheid et défense de l'intégrité territoriale. L'organisation contribua significativement à la libération de l'Angola, du Mozambique, de la Namibie, du Zimbabwe, de la Guinée-Bissau et, finalement, de l'Afrique du Sud. Mais l'OUA souffrit également de faiblesses structurelles majeures : déférence excessive envers la souveraineté étatique, pouvoirs d'exécution minimes, incapacité à prévenir les coups d'État, coordination économique limitée et autorité supranationale négligeable. Dans les années 1980, les crises de la dette, les programmes d'ajustement structurel, la dépendance aux matières premières et les guerres civiles affaiblirent sévèrement les États africains et les efforts d'intégration.

3. La transition vers l'Union Africaine

La fin de l'apartheid et l'accélération de la mondialisation dans les années 1990 transformèrent la pensée stratégique africaine. La création de l'UA en 2002 représenta donc un virage décisif de la

politique de libération vers l'intégration développementale. De nouvelles institutions émergent — le Conseil de Paix et de Sécurité, la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Parlement Panafricain et le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs — accompagnées de principes d'intervention contre le génocide, de normes anti-coup d'État et de cadres de gouvernance démocratique.

4. L'Agenda 2063 : la vision continentale à long terme

En 2013, l'UA adopta l'Agenda 2063 comme stratégie de transformation continentale sur cinquante ans. Ses principales aspirations comprennent : une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive ; un continent intégré et uni politiquement ; une bonne gouvernance et la démocratie ; une paix et une sécurité durables ; une identité culturelle forte ; un développement porté par les peuples ; et l'Afrique comme acteur mondial majeur. Cependant, les critiques soulignent de plus en plus que la mise en œuvre reste lente, bureaucratiquement fragmentée, sous-financée et excessivement centrée sur les États — critique qui fonde la proposition d'intégration accélérée de l'ADAFP.

Le défi de l'ADAFP à l'intégration incrémentale

Objectif phare de l'ADAFP	Objectif stratégique
Un marché africain unique	Intégration économique continentale complète ; élimination des barrières tarifaires et non tarifaires
Une monnaie africaine unique	Souveraineté monétaire ; intégration financière continentale ; PAPSS comme mécanisme de transition
Abolition des visas intra-africains	Libre circulation des Africains dans les 54 États membres de l'UA
Siège permanent de l'UA au CSNU	Réforme de la gouvernance mondiale ; représentation géopolitique continentale
Coordination Afrique-CELAC	Alignement géopolitique Sud-Sud et capacité de négociation collective

Position de l'ADAFP

Contrairement à la rhétorique panafricaine traditionnelle, l'ADAFP lie l'intégration directement à la gouvernance démocratique, à la responsabilité institutionnelle, à la réforme anti-corruption, à la participation des jeunes, à la modernisation numérique et à la conditionnalité développementale. Son « Plan Marshall pour l'Afrique » vise à conditionner le financement du développement continental à des critères mesurables de démocratie et de gouvernance.

SECTION II

Intégration économique et commerce

Entre ambition continentale et fragmentation structurelle

L'intégration économique a toujours été au cœur du projet panafricain. De Nkrumah à la ZLECAf, l'intégration africaine a été conçue non comme une simple aspiration politique, mais comme une nécessité économique. La logique est claire : la fragmentation coloniale de l'Afrique a produit des dizaines d'économies relativement petites et dépendantes de l'extérieur, incapables d'atteindre individuellement la compétitivité industrielle, l'autonomie technologique ou le poids de négociation stratégique dans l'économie mondiale.

Le paradoxe central de l'intégration africaine en 2026 : l'Afrique dispose d'un vaste discours politique sur l'unité, mais d'une intégration matérielle limitée en matière de production, d'infrastructures, de finance et de commerce. Cette contradiction demeure le défi économique définissant le continent.

1. La position de l'Afrique dans l'économie mondiale

L'Afrique représente aujourd'hui environ 18 % de la population mondiale — plus de 1,4 milliard de personnes — près de 30 % des réserves mondiales de minéraux critiques et environ 60 % des terres arables non cultivées dans le monde. Pourtant, le continent ne contribue qu'à environ 3 % du PIB mondial, 2–3 % de la production manufacturière mondiale et environ 3 % du commerce mondial. Cet écart reflète non pas seulement le sous-développement, mais une fragmentation économique structurelle.

2. Le commerce intra-africain : l'indicateur central

Selon les estimations de l'UNCEA, du Secrétariat de la ZLECAf et de la BAD, le commerce intra-africain oscille entre 14 % et 18 % du volume total des échanges africains — bien en dessous des groupements régionaux comparables :

Région	Part du commerce intra-régional	Population (approx.)	PIB (approx. USD)
Union Européenne	60–70 %	450 millions	18 000 Mds \$
ASEAN	55–60 %	680 millions	3 900 Mds \$
Amérique du Nord (ALENA/ACEUM)	40 %	500 millions	28 000 Mds \$
Asie de l'Est (chaînes centrées sur la Chine)	50 %+	2,3 milliards	30 000+ Mds \$

MERCOSUR	15–20 %	295 millions	3 200 Mds \$
Afrique (zone ZLECAf)	14–18 %	1,4 milliard	3 100 Mds \$

Sources : BAD, Banque mondiale, CNUCED, FMI PEM 2024–2025.

3. Pourquoi le commerce intra-africain est-il si faible ?

- Dépendance aux exportations de matières premières : les économies africaines restent fortement concentrées sur les exportations brutes de matières premières (pétrole au Nigeria, en Angola, en Libye ; cuivre en Zambie et en RDC ; cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana). Ces matières premières sont principalement exportées hors d'Afrique, si bien que les économies sont souvent en compétition plutôt qu'en complémentarité industrielle.
- Faiblesse de la base manufacturière : l'industrie manufacturière ne contribue qu'à environ 10–11 % du PIB africain en moyenne, contre 25–30 % dans les économies industrielles d'Asie de l'Est. Cela limite la valeur ajoutée, la diversification industrielle et la profondeur des chaînes d'approvisionnement régionales.
- Déficits d'infrastructures : l'Afrique nécessite environ 130–170 milliards de dollars d'investissements annuels en infrastructures (estimations de la BAD), avec un déficit de financement dépassant 100 milliards. Les coûts de transport en Afrique restent parmi les plus élevés au monde ; dans certains corridors, il est moins cher d'expédier des marchandises vers l'Europe que vers un pays africain voisin.
- Barrières non tarifaires : malgré la réduction progressive des droits de douane, la complexité douanière, les restrictions de licences, les normes de produits incohérentes, le harcèlement aux frontières et la corruption constituent des obstacles pratiques plus importants que les tarifs eux-mêmes.
- Fragmentation financière et monétaire : avec plus de 40 monnaies nationales, les États africains ont fréquemment besoin de réserves en dollars américains ou en euros simplement pour commercer entre eux.
- Géographie économique coloniale : les réseaux d'infrastructure ont été construits pour relier les mines et les plantations aux terminaux d'exportation côtiers plutôt que pour connecter les économies africaines horizontalement. Cet héritage colonial continue de façonner la géographie commerciale africaine en 2026.

4. La ZLECAf : potentiel et obstacles persistants

La ZLECAf représente le projet d'intégration économique le plus ambitieux de l'histoire africaine moderne. Lancée officiellement en 2021, l'accord englobe les 54 États membres de l'UA, un PIB combiné dépassant 3 000 milliards de dollars et un marché de plus de 1,4 milliard de personnes. Selon les projections de la Banque mondiale et de l'UNCEA, la mise en œuvre complète de la ZLECAf pourrait accroître le commerce intra-africain de plus de 50 %, sortir des dizaines de millions de personnes de la pauvreté et accélérer la diversification manufacturière. Cependant, la mise en œuvre reste inégale, avec des obstacles structurels persistants : capacité productive limitée dans de nombreux États membres ; faiblesse des infrastructures ; dépendance fiscale aux droits de douane ; et protectionnisme politique.

5. Communautés Économiques Régionales : progrès inégaux

CER	Réalisations clés	Membres	Défis principaux
CEDEAO	Voyage sans visa ; passeport CEDEAO ; maintien de la paix au Libéria, Sierra Leone, Gambie	15 États (Afrique de l'Ouest)	Coups sahéliens fragilisant la cohésion ; détérioration sécuritaire
CAE	Union douanière ; marché commun ; mobilité du travail ; coordination numérique ; discussions sur l'union monétaire	8 États (Afrique de l'Est)	Tensions politiques ; développement industriel inégal
SADC	Plus grande base industrielle ; Afrique du Sud comme ancre ; protocoles commerciaux	16 États (Afrique australe)	Commerce asymétrique ; goulots d'étranglement infrastructurels
COMESA	Facilitation des échanges ; intégration douanière	21 États	Chevauchement de membres avec la CAE et la SADC

Position de l'ADAFP

L'ADAFP soutient que les efforts d'intégration actuels restent excessivement gradualistes. Son cadre de Marché Africain Unique met l'accent sur l'abolition des barrières non tarifaires, l'harmonisation douanière accélérée, la politique industrielle continentale, l'intégration financière numérique et l'investissement coordonné dans les infrastructures. L'ADAFP encadre l'intégration comme un projet de souveraineté, une nécessité développementale et une stratégie de survie géopolitique.

SECTION III

Infrastructures et industrialisation

Les fondements matériels de l'intégration africaine

L'Afrique tente une intégration économique continentale sans disposer encore d'infrastructures ou de systèmes industriels continentaux suffisamment intégrés. C'est l'une des plus grandes contraintes structurelles pesant sur l'Agenda 2063 comme sur la vision d'intégration accélérée de l'ADAFP.

1. L'héritage colonial de la fragmentation

Les puissances coloniales ont conçu les chemins de fer, ports et routes principalement pour extraire les matières premières et faciliter leur transfert vers l'Europe. Très peu d'infrastructures ont été conçues pour relier les économies africaines horizontalement, soutenir le commerce intra-africain ou encourager l'industrialisation régionale. Le résultat est encore visible aujourd'hui : de nombreuses capitales africaines sont mal connectées aux pays voisins ; les systèmes ferroviaires transcontinentaux sont incomplets ; et les coûts logistiques restent extrêmement élevés.

2. Infrastructures de transport : les artères manquantes

Le transport routier assure environ 80–90 % du fret et la plupart des déplacements de passagers en Afrique, mais la connectivité routière est très inégale. Le réseau de la Route Transafricaine — conçu pour relier l'Afrique par neuf grands corridors totalisant plus de 56 000 kilomètres — existe en partie sur le papier mais pas encore comme système logistique continental pleinement intégré. Les systèmes ferroviaires sont l'un des points les plus faibles de l'intégration africaine : écartements incompatibles, cadres réglementaires différents, électrification limitée et infrastructure coloniale vieillissante. Des projets stratégiques — le Chemin de fer Éthiopie–Djibouti, le Standard Gauge Railway au Kenya, le corridor de Lobito reliant l'Angola, la Zambie et la RDC — représentent des étapes importantes, mais la plupart restent d'intégration nationale plutôt que continentale.

3. Énergie : le déficit continental

Environ 600 millions d'Africains — près de 43 % de la population continentale — n'ont pas accès à une électricité fiable. Paradoxalement, l'Afrique dispose d'énormes ressources énergétiques : un potentiel hydroélectrique majeur, certains des niveaux d'irradiation solaire les plus élevés au monde, une capacité géothermal significative dans le Rift est-africain et d'importants corridors éoliens. Les pools d'électricité régionaux existent institutionnellement mais restent contraints par des déficits de financement, l'instabilité politique et la faiblesse des infrastructures de transmission. Le projet du Grand Inga au DRC — potentiellement capable de générer plus de 40

gigawatts — symbolise à la fois l'extraordinaire potentiel de l'Afrique et ses difficultés chroniques de mise en œuvre.

4. Infrastructures numériques : la nouvelle frontière

L'infrastructure numérique devient de plus en plus un moteur central de l'intégration africaine. L'Afrique a connu une expansion rapide de la banque mobile, des fintechs, de l'entrepreneuriat numérique et des télécommunications. L'essor de la monnaie mobile — notamment M-Pesa au Kenya — a transformé l'inclusion financière ; l'Afrique représente désormais le plus grand marché mondial de monnaie mobile en volume de transactions. Cependant, de profondes inégalités numériques persistent : exclusion d'internet rural, pénétration limitée du haut débit, coûts élevés des données et vulnérabilité cybernétique.

5. L'impératif industriel

- Développement agro-industriel : malgré la possession d'environ 60 % des terres arables mondiales non cultivées, l'Afrique importe plus de 70 milliards de dollars de produits alimentaires par an. La transformation agro-alimentaire représente l'une des plus grandes opportunités industrielles du continent.
- Minéraux critiques et industries des batteries : l'Afrique possède d'importantes réserves de cobalt en RDC, de lithium au Zimbabwe, de manganèse en Afrique du Sud et au Gabon, et de cuivre en Zambie et en RDC. La question stratégique est de savoir si l'Afrique construira des chaînes de valeur industrielles continentales ou continuera d'exporter des matières premières brutes.
- Souveraineté pharmaceutique : la pandémie de COVID-19 a exposé la dépendance de l'Afrique aux médicaments et vaccins importés. L'intégration industrielle dans le cadre de la ZLECAf pourrait soutenir la fabrication pharmaceutique régionale et la résilience de la santé publique.

Position de l'ADAFP

L'ADAFP soutient que l'intégration continentale doit aller au-delà de la diplomatie bureaucratique vers une transformation économique matérielle. Ses propositions mettent l'accent sur les corridors d'infrastructure continentaux, l'intégration numérique, l'industrialisation verte, l'intégration énergétique, la souveraineté industrielle africaine et la coordination stratégique des investissements.

SECTION IV

Intégration monétaire et financière

Entre fragmentation financière et quête de souveraineté économique africaine

Les systèmes financiers fragmentés de l'Afrique imposent d'énormes coûts économiques au commerce continental, à l'investissement, à l'industrialisation et au développement. Les États africains ont fréquemment besoin de dollars américains ou d'euros simplement pour commercer entre eux — une absurdité structurelle qui illustre la profondeur de la fragmentation monétaire.

1. Le coût de la fragmentation financière

Dimension du coût	Impact sur l'intégration
Coûts de transaction	Les paiements transfrontaliers en Afrique restent parmi les plus coûteux au monde ; les multiples conversions de devises, les délais bancaires, les frais de transfert élevés et la dépendance aux banques correspondantes désavantagent disproportionnellement les PME.
Dépendance au dollar	Exposition aux cycles de politique de la Réserve fédérale, inflation importée, chocs de liquidité externe, pression du service de la dette et pénuries de devises étrangères. Le choc d'inflation mondial 2021–2023 a provoqué une grave dépréciation des devises et une détresse liée à la dette dans plusieurs États africains.
Le système du franc CFA	14 États africains d'Afrique de l'Ouest et centrale utilisent des monnaies historiquement liées au Trésor français. Les critiques soutiennent que cela limite la souveraineté monétaire ; les partisans citent l'inflation plus faible et la prévisibilité du taux de change. Le débat reste central aux discussions monétaires panafricaines.
Investissements intra-africains limités	La fragmentation financière affaiblit les flux d'IDE continentaux et l'expansion bancaire régionale. L'épargne africaine est disproportionnellement investie à l'extérieur plutôt que mobilisée au niveau continental.
Marchés de capitaux faibles	La plupart des bourses africaines restent petites et peu liquides. Seuls Johannesburg, Casablanca, Lagos, Nairobi et Le Caire disposent d'une profondeur financière régionale significative, limitant le financement à long terme des infrastructures.

2. Le Système de Paiement et de Règlement Panafricain (PAPSS)

L'un des développements récents les plus prometteurs est le PAPSS, développé dans le cadre d'Afreximbank et de la ZLECAf. Le PAPSS permet des paiements transfrontaliers directs en monnaies africaines, réduit la dépendance au dollar, abaisse les coûts de transaction et accélère

le commerce continental. Si ce système est élargi avec succès, il pourrait devenir l'une des innovations institutionnelles les plus conséquentes de l'intégration économique africaine.

3. Expériences d'intégration monétaire régionale

Le projet de l'Eco de la CEDEAO — une monnaie commune planifiée pour les États d'Afrique de l'Ouest — a été à plusieurs reprises reporté en raison de divergences d'inflation, d'instabilité fiscale, de disparités de dette et de tensions politiques. La CAE a fait progresser les discussions sur l'union monétaire, mais des divergences macroéconomiques substantielles persistent. Les deux cas illustrent une leçon renforcée par la crise de la dette européenne : une union monétaire sans intégration fiscale et politique peut générer une instabilité systémique.

Position de l'ADAFP

L'ADAFP propose l'établissement progressif d'une Monnaie Numérique Africaine Commune — non pas comme remplacement immédiat des monnaies nationales, mais comme couche numérique continentale permettant la souveraineté monétaire, la facilitation des échanges et l'intégration financière. L'Alliance met l'accent sur l'interopérabilité des fintechs, l'harmonisation des paiements continentaux via l'expansion du PAPSS et la coexistence avec les monnaies nationales pendant une période de transition.

SECTION V

Libre circulation et migrations

Entre citoyenneté panafricaine et persistance des frontières

La contradiction centrale de la mobilité africaine : les Africains se heurtent souvent à des obstacles plus importants pour voyager en Afrique que les non-Africains entrant sur le continent. Cette réalité expose l'un des fossés les plus profonds entre la rhétorique panafricaine et la pratique institutionnelle.

1. Le système de frontières coloniales et son héritage

Le système de frontières africain actuel est une création coloniale. Le partage de l'Afrique à la fin du XIX^e siècle a divisé des groupes ethniques, des routes commerciales, des systèmes pastoraux, des royaumes et des zones culturelles. Après l'indépendance, les dirigeants africains ont largement préservé les frontières coloniales héritées au nom du principe de l'OUA du respect de l'intégrité territoriale — une décision qui a contribué à éviter des guerres territoriales à grande échelle mais a institutionnalisé la fragmentation coloniale. De manière cruciale, la majorité des migrations africaines est interne : environ 70–80 % des migrants africains restent sur le continent (estimations de l'OIM).

2. Le coût économique de la mobilité restreinte

La restriction des mouvements engendre des pertes économiques majeures. Les commerçants transfrontaliers à petite échelle — majoritairement des femmes — représentent une composante substantielle du commerce régional africain mais font fréquemment face au harcèlement, à la corruption douanière et aux restrictions de visa. La fragmentation du marché du travail empêche une allocation efficace du capital humain sur le continent. D'ici 2050, l'Afrique comptera environ un quart de la population mondiale ; sans mobilité du travail, le dividende démographique pourrait se transformer en pression démographique.

3. Systèmes de mobilité régionale : progrès inégaux

Région	Réalisation en matière de mobilité	Limites principales
CEDEAO	Régime de mobilité le plus avancé d'Afrique : voyages sans visa, droits de résidence et d'établissement, passeport CEDEAO	Mise en œuvre incohérente ; harcèlement aux frontières ; coups d'État fragilisant la cohésion régionale
CAE	Visas touristiques communs ; permis de travail régionaux ; cadres de reconnaissance des diplômes ; systèmes de mobilité numérique	Tensions politiques ; harmonisation institutionnelle incomplète

SADC	Initiatives de mobilité adoptées ; accords bilatéraux	Mise en œuvre plus lente ; sensibilité politique ; tensions xénophobes ; pressions migratoires liées à l'Afrique du Sud
Togo (État pionnier)	En 2026, le Togo est devenu le premier État africain à accorder unilatéralement l'entrée sans visa à tous les ressortissants africains détenteurs d'un passeport national valide, pour des séjours allant jusqu'à 30 jours — une étape historique vers la libre circulation continentale et un modèle pour l'ensemble du continent	Limitée à des séjours de 30 jours ; cadre bilatéral plutôt que continental ; adoption réciproque par les autres États membres de l'UA encore attendue
Continental (UA)	Initiative du Passeport Africain 2016 ; Protocole sur la Libre Circulation des Personnes	En 2026, la libre circulation continentale totale reste loin d'être réalisée — bien que l'initiative du Togo témoigne d'un élan politique croissant

4. Migration, climat et sécurité

L'Afrique accueille certaines des plus grandes populations déplacées au monde. Le changement climatique devrait intensifier considérablement ces pressions : la désertification, la sécheresse, les inondations, la pénurie d'eau et le déclin agricole remodeleront les schémas migratoires africains, déplaçant potentiellement des dizaines de millions de personnes à l'intérieur du continent. La persistance de la xénophobie, des politiques identitaires et des sentiments anti-migrants au sein des sociétés africaines démontre que l'intégration continentale nécessite non seulement des institutions et des traités, mais aussi une transformation sociale et des récits politiques inclusifs.

Position de l'ADAFP

L'ADAFP place la libre circulation au cœur de son agenda d'intégration : abolition des visas intra-africains, un passeport africain, libre circulation du travail et du capital, reconnaissance mutuelle des qualifications et droits de résidence continentaux. L'Alliance encadre la mobilité non pas comme une simple question humanitaire, mais comme une nécessité économique, un droit démocratique et une expression civilisationnelle de l'unité africaine.

La décision historique du Togo en 2026 d'ouvrir unilatéralement ses frontières à tous les ressortissants africains — sans attendre un cadre continental — est précisément le modèle de leadership politique que l'ADAFP cherche à reproduire à l'échelle du continent. L'ADAFP appelle tous les États membres de l'UA à suivre l'exemple du Togo et à s'engager à accorder l'entrée sans visa aux Africains comme acte souverain immédiat de solidarité panafricaine, indépendamment des négociations de traités plus larges.

SECTION VI

Gouvernance politique et démocratie

Entre normes continentales et crise de légitimité de l'État

L'Afrique a développé des normes démocratiques continentales de plus en plus sophistiquées, mais la mise en œuvre au niveau national reste inégale, incohérente et souvent fragile. Cette contradiction façonne l'avenir de l'Agenda 2063, de la ZLECAf et de la vision d'intégration accélérée de l'ADAFP.

1. L'État post-colonial et la vague démocratique

La plupart des États africains ont accédé à l'indépendance dans des conditions extrêmement difficiles : économies dépendantes de l'extérieur, capacité administrative limitée, identités nationales fragiles et systèmes politiques façonnés par la coercition coloniale. Dans les années 1970 et 1980, les régimes à parti unique, les régimes militaires et la concentration présidentielle du pouvoir étaient devenus répandus. La fin de la Guerre froide transforma ce paysage : les années 1990 connurent des transitions multipartites, des réformes constitutionnelles et des élections démocratiques dans une grande partie de l'Afrique. Pourtant, la démocratisation demeura inégale et incomplète.

2. L'architecture de gouvernance démocratique de l'UA

- Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance : promeut l'état de droit constitutionnel, les élections démocratiques, la séparation des pouvoirs, la participation politique et les mesures anti-corruption ; condamne les changements anticonstitutionnels de gouvernement.
- Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) : mécanisme volontaire d'évaluation de la gouvernance promouvant la responsabilité et le partage des meilleures pratiques — innovant dans sa conception mais limité par une participation incohérente et une faible exécution.
- Parlement Panafricain : destiné à renforcer la participation démocratique et la coordination législative continentales, mais les pouvoirs restent largement consultatifs plutôt que législatifs.

3. La résurgence des coups d'État

L'un des défis les plus graves à l'intégration politique africaine est la résurgence des coups d'État militaires. Les années récentes ont été marquées par des coups d'État ou des tentatives de coup au Mali, au Burkina Faso, au Niger, en Guinée, au Soudan et au Gabon. Cette résurgence reflète des crises structurelles plus profondes : insécurité, défaillance de la gouvernance, corruption des élites, frustration économique et déclin de la confiance du public. L'UA condamne formellement

les changements anticonstitutionnels de gouvernement et suspend les gouvernements issus de coups d'État. Cependant, l'exécution reste incohérente : les normes démocratiques continentales dépassent systématiquement la capacité d'exécution institutionnelle.

4. Autoritarisme constitutionnel et corruption

Un défi de gouvernance parallèle est l'autoritarisme constitutionnel : des gouvernements qui modifient les constitutions pour supprimer les limites de mandat, affaiblir l'indépendance judiciaire et restreindre la compétition de l'opposition tout en maintenant une apparence formelle de légitimité électorale. La corruption reste l'un des obstacles les plus sérieux à la gouvernance africaine et à l'intégration. Elle affaiblit la légitimité de l'État, les services publics, le climat d'investissement et la confiance des citoyens.

Position de l'ADAFP

L'ADAFP soutient que l'Afrique a besoin d'un modèle de gouvernance de « Troisième Voie » capable de réconcilier démocratie, développement, justice sociale et intégration continentale. Ses propositions de gouvernance comprennent : la conditionnalité démocratique pour le financement du développement continental ; des limites constitutionnelles des mandats ; l'indépendance judiciaire ; des mécanismes anti-corruption ; l'inclusion politique des jeunes ; la gouvernance décentralisée et des institutions continentales plus solides.

L'ADAFP reconnaît qu'une intégration sans équité n'est ni durable ni juste. L'Alliance préconise donc la création d'un Fonds de Convergence Continental, modélé sur les fonds structurels et de cohésion de l'UE, afin de garantir que les gains de la mise en œuvre de la ZLECAf, de l'intégration numérique et de l'interconnexion énergétique soient distribués équitablement entre les États membres. Des périodes de transition asymétriques pour les États plus petits et fragiles, des corridors d'investissement infrastructurel dédiés aux États enclavés et des cadres de politique industrielle préférentiels pour les membres à faible revenu doivent être intégrés dès le départ dans l'architecture d'intégration — et non ajoutés rétrospectivement après que les dommages sont causés.

SECTION VII

Coopération sécuritaire

Entre ambitions de sécurité collective et instabilité continentale persistante

L'Afrique a considérablement élargi ses institutions de sécurité continentales, mais l'insécurité elle-même s'est simultanément étendue géographiquement et structurellement. Cette contradiction est au cœur du débat actuel sur la souveraineté africaine, la légitimité de l'État et l'avenir de l'intégration continentale.

1. L'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA)

L'APSA de l'UA représente l'un des cadres de sécurité continentale les plus ambitieux du Sud global. Les institutions clés comprennent : le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS), le Système Continental d'Alerte Précoce, la Force Africaine en Attente (FAA), le Comité des Sages et le Fonds pour la Paix. Le passage de la doctrine de non-ingérence stricte de l'OUA au principe de « non-indifférence » de l'UA — reconnaissant le droit d'intervention continentale en cas de génocide, de crimes de guerre et de changements anticonstitutionnels de gouvernement — représente une évolution conceptuelle historique. La mise en œuvre, cependant, reste inégale. La FAA a eu du mal à atteindre une pleine opérationnalité en raison de pénuries de financement, de faiblesses logistiques et de désaccords politiques.

2. Principales zones de crise sécuritaire

Région	Menaces principales	Impact sur l'intégration
Le Sahel	Insurrections djihadistes (affiliés à l'État Islamique, groupes liés à Al-Qaïda) ; faible contrôle étatique ; milices ethniques ; réseaux de trafic ; stress climatique ; coups anti-occidentaux	Cohésion de la CEDEAO sévèrement affaiblie ; exécution de l'UA mise à l'épreuve ; repositionnement militaire étranger
Corne de l'Afrique / Somalie	Insurrection d'Al-Shabaab ; fragilité étatique ; piraterie ; flux de réfugiés ; tensions Éthiopie-Érythrée	Plus longue mission de maintien de la paix de l'UA (AMISOM/ATMIS) ; forte dépendance au financement extérieur
Est de la RDC	Milices armées ; interventions étrangères ; compétition minière ; crises humanitaires	Échec de la gouvernance continentale des ressources ; militarisation régionale
Soudan	Guerre civile entre les FAR et les RSF ; catastrophe humanitaire ; crise des déplacements	Plus grande crise de déplacement d'Afrique en 2025–2026 ; effets d'entraînement régionaux
Golfe de Guinée	Piraterie ; pêche illégale ; vol de pétrole ; contrebande maritime	L'une des zones de piraterie les plus actives au monde ; perturbation du

		commerce énergétiques	et	des	exportations
--	--	--------------------------	----	-----	--------------

3. Présence militaire extérieure et souveraineté

L'une des dimensions les plus controversées de la sécurité africaine concerne la présence croissante d'acteurs militaires extérieurs : opérations antiterroristes américaines et assistance sécuritaire coordonnée par l'AFRICOM ; présence militaire française, désormais largement expulsée du Sahel suite au sentiment anti-français ; partenariats sécuritaires russes (notamment via les opérations du Groupe Wagner/Africa Corps au Mali, au Burkina Faso, en République Centrafricaine et en Libye) ; coopération militaire turque et exportations de drones ; implication stratégique des pays du Golfe ; et expansion navale et logistique chinoise. L'Afrique fonctionne de plus en plus comme une arène sécuritaire géopolitique où les grandes puissances se disputent l'influence, les ressources et les corridors stratégiques.

Position de l'ADAFP

L'ADAFP soutient que l'intégration africaine nécessite une transition des systèmes de sécurité nationaux fragmentés vers une coordination stratégique continentale, une défense collective, une intégration du renseignement et une souveraineté sécuritaire. Ses propositions comprennent : l'opérationnalisation de la FAA ; la réduction de la dépendance aux acteurs militaires étrangers ; l'expansion de la coopération en matière de renseignement ; et le renforcement des capacités industrielles de défense africaines.

SECTION VIII

Puissances extérieures et géopolitique

L'Afrique entre compétition stratégique et quête de souveraineté continentale

Le continent est indispensable à l'échelle mondiale — mais insuffisamment outillé institutionnellement pour façonner l'ordre international dont il dépend de plus en plus. Ce paradoxe définit la condition géopolitique de l'Afrique en 2026.

1. Les atouts stratégiques de l'Afrique

Atout stratégique	Importance mondiale
Minéraux critiques	RDC : plus grand producteur mondial de cobalt (~70 % de l'offre mondiale) ; Zimbabwe : importantes réserves de lithium ; Afrique du Sud : métaux du groupe du platine ; Guinée : plus grandes réserves de bauxite ; Zambie et RDC : corridor cuivre majeur. Tous essentiels aux batteries pour VE, systèmes d'énergie renouvelable et technologies de défense.
Puissance démographique	1,4 milliard en 2026 ; environ 2,5 milliards projetés d'ici 2050 ; âge médian mondial le plus jeune. Représente le plus grand marché de consommation futur et la main-d'œuvre mondiale — si le développement progresse.
Géographie maritime	Contrôle : corridor d'accès au Canal de Suez ; Mer Rouge (Bab-el-Mandeb) ; pétrole et gaz du Golfe de Guinée ; passage du Cap de Bonne Espérance ; voies maritimes de l'Océan Indien. Collectivement critiques pour le commerce mondial, le transport d'énergie et la logistique militaire.
Potentiel agricole	~60 % des terres arables mondiales non cultivées ; potentiel majeur de production alimentaire face aux pressions sur la sécurité alimentaire mondiale accélérées par le changement climatique.
Énergie renouvelable	Certains des niveaux d'irradiation solaire les plus élevés au monde ; important potentiel hydroélectrique ; géothermie d'Afrique de l'Est ; production émergente d'hydrogène vert (Namibie, Maroc, Afrique du Sud, Égypte).

2. Les principaux acteurs extérieurs

La Chine est devenue le principal partenaire commercial de l'Afrique et son partenaire d'infrastructure bilatéral le plus influent, canalisant des financements via le Forum sur la Coopération Chine-Afrique vers les chemins de fer, ports, systèmes énergétiques et zones industrielles. Les exportations africaines vers la Chine restent fortement concentrées dans le pétrole, les minéraux et les matières premières brutes, tandis que l'Afrique importe de grands volumes de produits manufacturés — risquant de reproduire des structures de dépendance classiques malgré de réels bénéfices en termes d'infrastructures.

Les États-Unis s'engagent en Afrique principalement par la coopération sécuritaire (AFRICOM), l'aide au développement (AGOA, Prosper Africa) et — de plus en plus — des stratégies d'accès aux minéraux critiques motivées par la compétition avec la Chine. L'Union Européenne reste le partenaire économique historique le plus proche de l'Afrique, mais les relations sont de plus en plus tendues par les politiques de restriction des migrations. La Russie a étendu son empreinte africaine notamment au Sahel. La Turquie, les États du Golfe et l'Inde élargissent également leur engagement continental.

Position de l'ADAFP

L'ADAFP soutient que la fragmentation de l'Afrique est la principale source de faiblesse géopolitique. Ses propositions comprennent : un siège africain permanent au Conseil de Sécurité de l'ONU ; la coordination stratégique avec la CELAC ; des cadres de coopération Sud-Sud ; la souveraineté numérique ; et une doctrine de non-alignement stratégique refusant la subordination à tout bloc géopolitique concurrent. L'Alliance encadre l'intégration continentale comme un projet de souveraineté — la condition préalable pour que l'Afrique négocie en tant qu'acteur autonome.

SECTION IX

Intégration climatique et énergétique

Entre vulnérabilité écologique et lutte pour une transformation africaine verte

L'Afrique se trouve à une croisée des chemins historique : le continent pourrait devenir une victime principale de la transition écologique mondiale, ou émerger comme l'un de ses acteurs stratégiques principaux. L'issue dépendra de la capacité de l'Afrique à passer de réponses nationales fragmentées vers une intégration énergétique continentale, une industrialisation verte et une souveraineté écologique stratégique.

L'Afrique contribue à moins de 4 % des émissions mondiales cumulées de carbone, mais subit des impacts climatiques disproportionnés : désertification, sécheresse, inondations, insécurité alimentaire, stress hydrique, dégradation des écosystèmes et déplacement climatique. Cette asymétrie représente l'une des questions de justice définissant la politique mondiale contemporaine.

1. Principales menaces climatiques

- Désertification et crise du Sahel : le Sahel est l'une des régions les plus vulnérables au climat dans le monde. La hausse des températures et la dégradation écologique intensifient la pénurie d'eau, le déclin agricole, les conflits pastoraux, les pressions migratoires et l'insécurité alimentaire.
- Sécheresse et vulnérabilité agricole : de vastes parties de l'Afrique dépendent de l'agriculture pluviale, rendant les populations rurales extrêmement vulnérables à la variabilité des précipitations, aux sécheresses prolongées et aux mauvaises récoltes.
- Inondations et vulnérabilité côtière : l'urbanisation rapide sans systèmes de drainage adéquats, planification environnementale ou infrastructure résiliente expose les villes africaines et les zones côtières à des risques croissants d'inondation et de montée du niveau des mers.
- Sécurité alimentaire : malgré la possession d'environ 60 % des terres arables mondiales non cultivées, l'Afrique importe plus de 70 milliards de dollars de produits alimentaires par an et fait face à une convergence dangereuse entre croissance démographique, expansion de la demande alimentaire et stress environnemental.

2. Potentiel en énergies renouvelables de l'Afrique

Source d'énergie	Potentiel continental	Situation et défis
Solaire	Niveaux d'irradiation solaire les plus élevés au monde en Afrique du Nord, Sahel, Afrique australe. Potentiel technique estimé : 6 000+ GW.	En expansion au Maroc, en Égypte, en Afrique du Sud, au Kenya, en Namibie. Coûts initiaux élevés ; défis d'intégration au réseau.

Hydroélectrique	Bassin du Congo seul : potentiel estimé à 100 000 MW ; grands systèmes sur le Nil, le Zambèze, le Niger.	Grand Inga (RDC) : potentiel de 40+ GW ; décennies de retards dus au financement, à la gouvernance, aux litiges géopolitiques.
Géothermique	Rift est-africain : réserves majeures au Kenya, en Éthiopie, à Djibouti. Kenya : plus grand producteur géothermique d'Afrique.	Sous-exploité ; coûts d'exploration élevés ; fort potentiel pour l'énergie de base.
Éolien	Forts corridors en Afrique du Nord, en Afrique australe, dans les zones côtières, dans la Corne de l'Afrique.	En croissance au Maroc, en Afrique du Sud, en Égypte. Potentiel offshore largement inexploité.
Hydrogène vert	Potentiel solaire vers hydrogène en Afrique du Nord et en Afrique australe très compétitif à l'échelle mondiale.	Namibie, Maroc, Égypte, Afrique du Sud font avancer des projets. Risque : orienté vers l'exportation plutôt que vers l'industrialisation continentale.

3. Le dilemme des combustibles fossiles

L'Afrique est confrontée à un dilemme de développement complexe concernant les combustibles fossiles. De nombreux États africains dépendent des recettes pétrolières, gazières et charbonnières pour leurs budgets d'État. Simultanément, la politique climatique mondiale exerce une pression croissante sur tous les États vers la décarbonisation. Les gouvernements africains soutiennent à juste titre que les pays industrialisés ont réalisé leur développement grâce à l'énergie fossile pendant 150 ans, tandis que l'Afrique est maintenant censée s'industrialiser sous des contraintes environnementales restrictives — sans financement adéquat pour la transition.

4. Le changement climatique comme urgence de financement

Le défi climatique de l'Afrique doit être compris non seulement comme une menace écologique existentielle, mais aussi comme une urgence de financement. La CCNUCC a établi un objectif mondial d'adaptation et d'atténuation de 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035. Pourtant, l'Afrique — le continent le plus exposé aux perturbations climatiques tout en y contribuant le moins — continue de recevoir une part disproportionnellement faible et difficile d'accès des financements climatiques disponibles. Il ne s'agit pas simplement d'une injustice environnementale ; c'est un obstacle structurel à l'agenda d'intégration lui-même. Les déficits d'infrastructures liés au climat, les perturbations agricoles, les pressions migratoires et la pauvreté énergétique aggravent tous la fragmentation économique que l'intégration cherche à surmonter.

Sans stratégie continentale cohérente de financement climatique, les États africains seront contraints d'aborder l'adaptation climatique à partir de budgets nationaux déjà limités — en détournant des ressources des investissements en matière d'infrastructures, d'industrialisation et de capacités institutionnelles que l'intégration requiert. Le financement climatique et le financement de l'intégration doivent donc être traités comme des priorités complémentaires et non concurrentes.

Une stratégie crédible de financement climatique continental africain doit comporter quatre éléments interdépendants. Premièrement, l'Afrique doit négocier collectivement lors de la COP et dans les forums multilatéraux, en faisant valoir son poids démographique, sa centralité en matière de ressources et son autorité morale en tant que continent le moins responsable mais le plus affecté par le changement climatique, afin de garantir une part équitable et accessible de l'objectif mondial de 1 300 milliards de dollars — y compris des mécanismes d'accès simplifiés qui ne font pas peser les charges administratives qui empêchent actuellement les États africains les plus petits de mobiliser les fonds disponibles. Deuxièmement, les objectifs d'intégration doivent être systématiquement liés à la résilience climatique : les corridors énergétiques, les investissements dans la sécurité alimentaire, les infrastructures de transport et les systèmes numériques doivent être intégrés dans les cadres d'adaptation et d'atténuation, les rendant éligibles aux instruments de financement climatique. Troisièmement, des mécanismes de responsabilisation doivent être établis au niveau continental pour garantir que les financements climatiques se traduisent par des résultats tangibles — sécurité hydrique, accès aux énergies renouvelables, adaptation agricole et résilience côtière — plutôt que de disparaître dans le service de la dette ou les frais administratifs. Quatrièmement, la restructuration de la dette liée aux investissements climatiques doit être promue comme position de négociation continentale : les pays africains ne doivent pas être contraints de choisir entre le service de leur dette extérieure et le financement de l'adaptation climatique.

L'Afrique contribue à moins de 4 % des émissions mondiales cumulées de carbone, mais supporte une part disproportionnée des coûts climatiques. L'ADAFP soutient que combler le déficit de financement climatique est indissociable de combler le déficit d'intégration : les deux nécessitent une action continentale collective, une capacité institutionnelle et l'autonomie stratégique que seule l'intégration peut offrir.

Position de l'ADAFP

L'ADAFP encadre l'intégration climatique et énergétique comme des questions de souveraineté stratégique : corridors d'énergie renouvelable continentaux ; industrialisation verte africaine ; réseaux électriques continentaux intégrés ; investissements en infrastructures liés au climat ; et pouvoir de négociation collectif dans la gouvernance climatique mondiale. L'Alliance soutient que l'Afrique doit éviter de devenir simplement un fournisseur de matières premières pour la transition verte mondiale et doit se positionner comme producteur, acteur industriel et puissance stratégique dans la future économie verte. De manière cruciale, l'ADAFP appelle à la création d'un Mécanisme Continental de Coordination du Financement Climatique — opérant sous l'égide de l'UA — pour agréger la capacité de négociation africaine lors de la COP et dans les institutions financières multilatérales, garantir un accès équitable aux financements climatiques entre les États membres et relier directement les flux de financement climatique aux priorités d'infrastructure de l'intégration.

SECTION X

La faisabilité d'une intégration accélérée d'ici 2031

Entre nécessité historique et contraintes structurelles

La proposition d'atteindre une intégration africaine substantielle d'ici 2031 plutôt qu'en 2063 représente l'un des débats stratégiques les plus importants de la politique panafricaine contemporaine. L'ADAFP remet en question les hypothèses gradualistes sous-jacentes à l'Agenda 2063 en soutenant que les crises africaines sont trop urgentes pour l'incrémentalisme, que les transformations géopolitiques mondiales avancent trop rapidement et que la fragmentation continue menace la souveraineté future du continent. Cependant, la question de faisabilité doit être abordée analytiquement plutôt qu'idéologiquement.

1. Ce que signifie réellement l'« intégration accélérée »

L'ADAFP ne propose pas la création immédiate d'un État fédéral africain entièrement centralisé. Son agenda accéléré cible plutôt plusieurs percées stratégiques dans un délai historique compressé. La faisabilité varie donc considérablement selon les secteurs :

Dimension de l'intégration	Faisabilité d'ici 2031	Prérequis clés	Principal obstacle
Voyage sans visa (continental)	Élevée — la CEDEAO démontre la faisabilité	Volonté politique ; infrastructure d'identité numérique ; ratification du Protocole UA	Préoccupations sécuritaires ; nationalisme politique
Interopérabilité des paiements numériques (PAPSS)	Élevée — le système existe ; nécessite une mise à l'échelle	Harmonisation réglementaire ; adoption bancaire ; connectivité	Fragmentation réglementaire ; dépendance au dollar
Harmonisation douanière ZLECAf	Moyen-Élevé — le cadre juridique existe	Renforcement des capacités ; réduction des BNT ; modernisation des frontières	Protectionnisme politique ; dépendance aux recettes
Intégration régionale énergétique	Moyen — capacité technique en croissance	Financement d'infrastructures ; stabilité politique	Déficits de financement ; instabilité dans les corridors clés
Coordination continentale monétaire	Moyen-Faible — approche numérique phasée possible	Convergence macroéconomique ; confiance institutionnelle	Divergence d'inflation ; préoccupations souverainistes
Union monétaire complète	Faible — prérequis structurels absents	Des décennies de convergence	Tous les obstacles

		fiscale/industrielle	structurels simultanément
Fédération politique	Très Faible — constitutionnelle- ment irréaliste d'ici 2031	Consensus continental ; légitimité démocratique	Souveraineté ; asymétries institutionnelles ; instabilité

2. Le cas en faveur de l'accélération

Plusieurs développements structurels rendent l'argument en faveur de l'accélération convaincant. La transition géopolitique mondiale — marquée par la compétition multipolaire, la révolution technologique, la transition énergétique et la crise climatique — diminue la valeur stratégique des États africains fragmentés. Les pressions démographiques exigent une industrialisation urgente : d'ici 2050, l'Afrique comptera environ un quart de l'humanité. La technologie numérique comprime les calendriers de développement historiques : la capacité démontrée de l'Afrique en matière de banque mobile et de fintech suggère que certaines voies d'intégration peuvent progresser plus rapidement que les modèles de l'ère industrielle plus ancienne. Et la ZLECAf fournit déjà des fondements juridiques et institutionnels sans précédent — les partisans de l'accélération soutiennent que le cadre politique existe, mais que la mise en œuvre est trop lente.

3. Les principaux obstacles structurels

Face à ces arguments, des barrières structurelles majeures subsistent : la fragmentation des infrastructures africaines est sévère et ne peut être surmontée en quelques années ; les préoccupations de souveraineté politique font que de nombreux gouvernements restent réticents à transférer des compétences aux institutions supranationales ; l'instabilité sécuritaire persistante au Sahel, en RDC, au Soudan et en Somalie perturbe les corridors d'intégration ; et de nombreuses institutions régionales africaines demeurent sous-financées et bureaucratiquement limitées.

L'un des risques les plus conséquents — et les plus fréquemment sous-estimés — d'une intégration prématurée ou mal séquencée est l'approfondissement des inégalités économiques entre les économies d'ancrage de l'Afrique et ses États plus petits et plus fragiles. L'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigeria, le Maroc et le Kenya représentent collectivement une part disproportionnée de la capacité industrielle continentale, de la profondeur financière et de la sophistication institutionnelle. Sans mécanismes de convergence délibérés — fonds d'égalisation, périodes de transition asymétriques, protections de politique industrielle pour les économies les plus faibles et investissements ciblés dans les infrastructures — la libéralisation rapide des échanges risque de concentrer les gains de l'intégration parmi les économies déjà les plus fortes, tout en exposant les États fragiles à des pressions concurrentielles qu'ils ne peuvent absorber.

Il ne s'agit pas d'une préoccupation hypothétique. L'Union Européenne et l'ASEAN ont rencontré des dynamiques analogues. L'expérience de l'UE démontre qu'une intégration profonde sans fonds de cohésion et transferts structurels adéquats génère des divergences économiques durables et un contrecoup politique — visible dans l'écart persistant entre les économies du nord et du sud de la zone euro à la suite de la crise de la dette de 2010–2012. L'approche plus prudente de l'ASEAN, maintenant un traitement asymétrique et des périodes de transition plus longues pour les membres à faible revenu, reflète en partie un effort délibéré pour gérer ces divergences. Le cadre d'intégration africain doit s'appuyer explicitement sur ces enseignements : l'objectif n'est pas simplement l'élimination des barrières, mais la construction d'un système continental dans lequel l'intégration est perçue comme bénéfique par l'ensemble des États membres — grands et petits, industrialisés et agricoles, côtiers et enclavés.

4. Agenda 2063 versus la Vision ADAFP 2031

Dimension	Approche Agenda 2063	Approche ADAFP 2031
Rythme	Graduel, phasé sur 50 ans	Accéléré, compressé en une décennie
Moteur principal	Diplomatie institutionnelle État-à-État	Mobilisation politique + intégration fonctionnelle
Monnaie	Aspiration à long terme (2063)	Intégration numérique phasée (transitionnelle d'ici 2031)
Conditionnalité de gouvernance	Revue par les pairs ; volontaire	Conditionnalité démocratique pour le financement du développement
Politique industrielle	Aspirations sectorielles spécifiques	Corridors industriels continentaux coordonnés
Cadrage géopolitique	Pragmatisme développemental	Urgence souverainiste ; stratégie anti-dépendance
Urgence	Important mais gérable de manière incrémentale	Existentiel ; le retard menace la souveraineté

La signification historique de la proposition de l'ADAFP réside précisément dans ce recadrage : elle transforme l'intégration d'une aspiration lointaine en un projet politique et de développement immédiat. L'avenir de l'intégration africaine dépendra moins de la réalisation de tous les objectifs d'ici 2031 que de la capacité de l'Afrique à créer un élan irréversible vers la souveraineté continentale, la modernisation démocratique et l'autonomie stratégique.

SECTION XI

Plan d'action de l'ADAFP pour l'intégration africaine accélérée (2026–2031)

Une feuille de route stratégique pour les partis, parlementaires, dirigeants et institutions

Les sections précédentes démontrent que l'intégration africaine n'est plus simplement une aspiration idéologique ou un slogan diplomatique. Elle est devenue une nécessité historique façonnée par la fragmentation économique, la compétition géopolitique, la vulnérabilité climatique, la transformation technologique, les pressions démographiques et la crise structurelle de dépendance au sein de l'ordre mondial.

1. Principes stratégiques

Principe	Définition
Souveraineté continentale	L'intégration africaine doit renforcer l'autonomie africaine, l'indépendance stratégique et le pouvoir de négociation collectif. L'intégration est un projet de souveraineté, pas simplement une coopération économique.
Légitimité démocratique	L'intégration ne peut réussir uniquement par la diplomatie des élites. Elle doit être enracinée dans la participation démocratique, la gouvernance constitutionnelle, l'engagement citoyen et la responsabilité institutionnelle.
Pragmatisme fonctionnel	Priorité aux mécanismes d'intégration pratiques, à la mise en œuvre mesurable et aux progrès sectoriels plutôt qu'aux déclarations symboliques.
Justice sociale et développement inclusif	L'intégration doit profiter aux travailleurs, aux jeunes, aux femmes, aux populations rurales et aux petits entrepreneurs — pas principalement aux élites politiques, aux multinationales ou aux acteurs financiers.
Solidarité panafricaine	Promotion de l'identité continentale, des échanges intellectuels, de la coopération culturelle et de la solidarité Sud-Sud comme fondement social de l'intégration institutionnelle.

2. Consolidation institutionnelle de l'ADAFP

- Construire un secrétariat continental permanent avec des bureaux de coordination régionaux et des départements de politique spécialisés couvrant l'intégration économique, la gouvernance et la démocratie, la paix et la sécurité, le climat et l'énergie, la transformation numérique, et les affaires des jeunes et des femmes.
- Établir un Think Tank Panafricain responsable de la recherche politique, de la modélisation économique, du suivi de l'intégration, des prévisions stratégiques et de la rédaction législative — produisant des Revues annuelles d'intégration africaine, des Index de bonne gouvernance et des Évaluations de responsabilité démocratique.
- Construire un Réseau Parlementaire Continental : des parlementaires affiliés à l'ADAFP établissant des initiatives législatives coordonnées, des forums d'harmonisation politique et

un caucus panafricain promouvant les lois de libéralisation des visas, les normes anti-corruption et les réformes de gouvernance démocratique.

- Soutenir les Structures de Jeunesse et Étudiantes : l'ADAFP soutiendra des ligues de jeunesse, des syndicats étudiants, des hubs d'innovation et des académies de leadership panafricaines axées sur l'éducation politique, l'entrepreneuriat, l'innovation technologique et l'identité continentale.

3. Agenda d'action politique

- Campagne pour une Afrique sans visa d'ici 2031 : résolutions parlementaires nationales ; lobbying auprès de l'UA ; campagnes de sensibilisation du public ; systèmes pilotes de mobilité régionale. La décision historique du Togo en 2026 d'ouvrir unilatéralement ses frontières à tous les ressortissants africains constitue le modèle — l'ADAFP fera campagne pour que les 54 États membres de l'UA adoptent des mesures équivalentes comme acte souverain immédiat de solidarité panafricaine, sans attendre un cadre de traité continental.
- Promouvoir la mise en œuvre de la ZLECAf : pression active sur les gouvernements pour réduire les barrières non tarifaires, simplifier les procédures douanières et moderniser les infrastructures frontalières.
- Défendre la démocratie constitutionnelle : rejet catégorique des coups d'État, des prolongations anticonstitutionnelles du pouvoir, des manipulations électorales et de la gouvernance autoritaire.
- Établir une Initiative Continentale Anti-Corruption : systèmes de passation de marchés transparents, gestion numérique des finances publiques, tribunaux anti-corruption et normes de transparence régionales.

4. Plan d'action économique et de développement

- Promouvoir les Corridors Industriels Régionaux : industrialisation régionale coordonnée par des zones économiques spéciales et des systèmes de fabrication transfrontaliers dans l'agro-alimentaire, les produits pharmaceutiques, les technologies vertes, l'assemblage automobile et les industries numériques.
- Soutenir la Connectivité des Infrastructures Continentales : mise en œuvre accélérée des corridors ferroviaires, des autoroutes transafricaines, des interconnexions énergétiques et de la modernisation logistique.
- Avancer l'Intégration Numérique : systèmes de paiement numérique interopérables, régulation continentale des fintechs, systèmes d'identité numérique africains et souveraineté numérique africaine en matière de gouvernance des données.
- Poser les Fondements de l'Intégration Monétaire : coordination monétaire régionale, interopérabilité des paiements via le PAPSS et cadres de convergence macroéconomique comme conditions préalables à l'intégration monétaire éventuelle.

5. Plan d'action climatique et énergétique

- Développer des Corridors d'Énergie Renouvelable Continentaux : réseaux électriques africains intégrés, investissements dans les énergies renouvelables et coopération

énergétique transfrontalière couvrant les systèmes solaires, hydroélectriques, géothermiques et d'hydrogène vert.

- Promouvoir l'Industrialisation Verte : industries africaines de batteries, fabrication verte, transformation locale des minéraux stratégiques et production de technologies renouvelables afin d'éviter la dépendance aux matières premières brutes dans la transition verte.
- Établir un Mécanisme Continental de Coordination du Financement Climatique : opérant sous l'égide de l'UA, ce mécanisme agrègera la capacité de négociation africaine lors de la COP et dans les institutions financières multilatérales, aligné sur l'objectif mondial de la CCNUCC de 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2035, afin de garantir que l'Afrique obtienne une part équitable et accessible des fonds disponibles. Il développera des voies d'accès simplifiées pour les États plus petits et fragiles et établira des mécanismes de responsabilisation pour s'assurer que les financements climatiques se traduisent par des résultats tangibles en matière de résilience — énergie renouvelable, sécurité hydrique, adaptation agricole et protection côtière.
- Lier les Objectifs d'Intégration à la Résilience Climatique : intégrer les corridors énergétiques, les investissements dans la sécurité alimentaire, les infrastructures de transport et les systèmes numériques dans les cadres d'adaptation et d'atténuation, les rendant éligibles aux instruments de financement climatique.
- Avancer la Diplomatie pour la Justice Climatique et l'Allègement de la Dette : positions africaines coordonnées lors des négociations de la COP ; plaidoyer pour le financement de l'adaptation, la réforme de la gouvernance des marchés carbone et la restructuration de la dette explicitement liée aux investissements climatiques — garantissant que les États africains ne soient pas contraints de choisir entre le service de leur dette extérieure et le financement de l'adaptation climatique.

6. Plan d'action sécuritaire et de gouvernance

- Renforcer les Mécanismes Africains de Paix et de Sécurité : opérationnaliser la FAA ; élargir la coopération en matière de renseignement ; améliorer la coordination antiterroriste ; développer les systèmes de sécurité maritime ; réduire la dépendance aux acteurs militaires étrangers.
- Lier la Sécurité au Développement : l'emploi des jeunes, l'éducation, le développement rural, la réforme institutionnelle et la prévention des conflits comme fondements non militaires de la sécurité.
- Défendre la Gouvernance Civile : opposition constante aux coups d'État militaires, aux transitions anticonstitutionnelles et à la gouvernance autoritaire personnalisée ; plaidoyer pour la responsabilité démocratique et le contrôle parlementaire.

7. Stratégie internationale et géopolitique

- Construire des Alliances Sud-Sud : renforcer les relations avec la CELAC, les organisations régionales asiatiques et les réseaux du Sud global pour créer une solidarité multipolaire et une capacité de négociation collective.

- Faire Campagne pour la Réforme du Conseil de Sécurité de l'ONU : représentation africaine permanente au CSNU comme pilier central de l'agenda de politique étrangère de l'ADAFP.
- Promouvoir le Non-Alignement Stratégique : l'Afrique doit éviter la subordination à tout bloc géopolitique concurrent ; des partenariats diversifiés et une politique de développement souveraine.

8. Feuille de route phasée (2026–2031)

Phase	Calendrier	Actions prioritaires
Phase I	2026–2027	Consolidation organisationnelle : établir le secrétariat continental ; lancer le Think Tank panafricain ; constituer le caucus parlementaire ; recruter les réseaux de jeunesse ; produire les premiers rapports de suivi de l'intégration.
Phase II	2027–2028	Campagnes d'intégration fonctionnelle : plaider pour la libéralisation des visas ; pression pour la mise en œuvre de la ZLECAf ; expansion du PAPSS ; intégration des paiements numériques ; cadres de partenariat infrastructurel.
Phase III	2028–2029	Mobilisation politique continentale : congrès panafricains ; coordination électorale continentale ; propositions de réforme de l'UA ; coordination de la diplomatie climatique ; pactes d'industrialisation verte.
Phase IV	2030–2031	Sommet d'Accélération de l'Intégration : évaluer les progrès par rapport aux critères de référence ; adopter la charte d'intégration continentale actualisée ; lancer des mécanismes économiques et de gouvernance élargis ; établir la feuille de route d'intégration 2031–2036.

L'avenir de l'intégration africaine ne sera pas déterminé par des déclarations seules. Il dépendra de l'organisation, de la discipline, du courage politique, de la continuité institutionnelle, de la légitimité démocratique et de la vision stratégique. L'ADAFP cherche à transformer le panafricanisme d'une idéologie commémorative en un système pratique de souveraineté continentale et de développement.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE ET SOURCES

Sources institutionnelles et statistiques

- Banque Africaine de Développement (BAD). Africa's Infrastructure: Great Potential but Little Impact on Inclusive Growth. Abidjan : BAD, 2024.
- Banque Africaine de Développement (BAD). Perspectives économiques en Afrique 2025. Abidjan : BAD, 2025.
- Union Africaine. Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Addis-Abeba : Commission de l'UA, 2015.
- Afreximbank. Rapport annuel PAPSS 2025. Le Caire : Afreximbank, 2025.
- Secrétariat de la ZLECAf. Rapport de mise en œuvre de la ZLECAf 2024–2025. Accra : Secrétariat de la ZLECAf, 2025.
- Fonds Monétaire International (FMI). Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne — Avril 2025. Washington DC : FMI, 2025.
- SIPRI. Annuaire SIPRI 2025 : Armements, désarmement et sécurité internationale. Stockholm : SIPRI, 2025.
- CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2025. Genève : CNUCED, 2025.
- UNCEA. Rapport sur l'intégration régionale en Afrique. Addis-Abeba : UNCEA, 2024.
- Banque mondiale. La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine : Effets économiques et distributifs. Washington DC : Banque mondiale, 2020.

Littérature académique et de politique

- Bach, Daniel C. Le régionalisme en Afrique : généalogies, institutions et réseaux trans-étatiques. New York : Routledge, 2016.
- Clapham, Christopher. L'Afrique et le système international : la politique de survie des États. Cambridge : Cambridge University Press, 1996.
- Mkandawire, Thandika, et Charles Soludo. Notre continent, notre avenir : perspectives africaines sur l'ajustement structurel. Trenton : Africa World Press, 1999.
- Nkrumah, Kwame. L'Afrique doit s'unir. New York : International Publishers, 1963.
- Rodney, Walter. Comment l'Europe a sous-développé l'Afrique. Londres : Bogle-L'Ouverture Publications, 1972.
- Vines, Alex. « L'Union Africaine à vingt ans : crise de mi-parcours ou de fin de vie ? » International Affairs 98, n° 1 (2022) : 1–20.

Note : Toutes les données statistiques citées dans cette Revue s'appuient sur des bases de données institutionnelles publiquement disponibles au début de l'année 2026. Les chiffres marqués comme « approximatifs » ou « estimés » reflètent les meilleures données disponibles au moment de la publication.

À PROPOS DE L'ADAFP

L'Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès (ADAFP) est une plateforme politique panafricaine fondée à Casablanca, au Maroc, en février 2026. L'Alliance rassemble des partis politiques, des parlementaires, des organisations civiques, des mouvements de jeunesse, des syndicats et des réseaux intellectuels de tout le continent africain, engagés en faveur d'une intégration continentale accélérée, d'une gouvernance démocratique, de la justice sociale et de la souveraineté africaine.

L'ADAFP a été créée sur la conviction que les défis structurels de l'Afrique — fragmentation économique, subordination technologique, vulnérabilité climatique, pression démographique et marginalisation géopolitique — ne peuvent être résolus par la diplomatie graduelle et centrée sur les États des cadres continentaux existants. L'Alliance préconise une feuille de route d'intégration accélérée visant une intégration fonctionnelle continentale substantielle d'ici 2031.

L'identité politique de l'ADAFP repose sur cinq piliers : la souveraineté continentale, la légitimité démocratique, le pragmatisme fonctionnel, la justice sociale et la solidarité panafricaine. L'Alliance opère comme une véritable organisation politique continentale, rejetant à la fois le nationalisme étroit et l'intégration pilotée par les élites au profit d'un panafricanisme centré sur les citoyens et démocratiquement responsable.

Alliance Démocratique Africaine pour la Liberté et le Progrès (ADAFP)

Casablanca, Maroc | Mai 2026

Première Édition | Publiée le 63^e anniversaire de l'OUA